

**INTERPELLATIONS  
ET QUESTIONS ORALES**

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les projets sportifs structurants menacés  
par la hausse des prix »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les projets sportifs structurants menacés par la hausse des prix ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, vous avez récemment visité le chantier du futur centre sportif de Hensies et salué ce type de projet qui favorise le partage d'infrastructures entre écoles, clubs, associations locales au-delà des frontières communales, dans une logique de synergie rationnelle et inclusive.

Toutefois, comme beaucoup de projets d'infrastructures sportives, celui-ci est confronté à une explosion des coûts liés à l'inflation, à la crise énergétique et à la hausse généralisée des prix dans le secteur de la construction. Résultat : l'intervention de la Région wallonne, qui devait initialement représenter 70 % du budget, n'en couvre aujourd'hui plus que 50 %, laissant aux communes un reste à charge particulièrement lourd.

À Hensies, la commune explore des solutions comme la création d'une régie communale autonome pour récupérer la TVA, mais sollicite aussi une réévaluation de l'intervention régionale. Hensies n'est pas la seule infrastructure à vivre cette problématique. La piste d'athlétisme *indoor* de Seraing a pris des années pour être finie, à cause de l'augmentation des prix et du covid. Terminée, elle tarde à ouvrir, car il reste un budget manquant.

Dans ce contexte, quelle marge de manœuvre la Région wallonne envisage-t-elle pour aider les communes confrontées à une telle augmentation des coûts, afin d'éviter que des projets structurants et porteurs de synergies ne soient compromis ? Une révision du taux d'intervention régionale est-elle à l'étude pour tenir compte de l'évolution exceptionnelle des prix dans le secteur de la construction ?

Plus largement, comment la Région entend-elle accompagner financièrement les pouvoirs locaux afin que les projets sportifs répondant aux objectifs de mutualisation, d'accessibilité et d'inclusion puissent voir le jour sans mettre en péril l'équilibre budgétaire communal ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je mesure parfaitement l'impact de l'augmentation des coûts sur les projets subsidiés et j'ai été très sensible à la visite sur place de Hensies, qui est l'exemple type d'inclusion et de l'inclusion du sportif porteur de handicap. C'était d'ailleurs dans le cadre de l'appel à projets de supracommunalité entre soit différentes communes, soit différents clubs sportifs de différentes communes. Nous avons reçu une demande écrite de la part de la Commune de Hensies et nous analysons la situation avec la plus grande attention.

Dans le cadre des dossiers instruits sur la base du décret du 3 décembre 2020 relatif aux subventions octroyées à certains investissements en matière d'infrastructures sportives, les prix plafonds appliqués lors du calcul de la subvention régionale sont indexés annuellement sur la base de l'évolution des prix à la consommation.

Dans le cas de Hensies, nous étions dans le cadre d'un appel à projets pour les infrastructures sportives partagées. Ces prix plafonds permettent à mon administration d'établir les calculs des subventions au plus juste afin que les subventions soient conformes à la réalité du terrain.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour certaines informations. Je n'ai, en effet, pas eu réponse à tout. Je me permettrai donc de revenir vers vous ultérieurement.

La situation des communes reste extrêmement tendue et les pouvoirs locaux ne veulent pas renoncer à ces infrastructures, parce qu'elles répondent à un besoin évident de mutualisation, d'accessibilité et de cohésion sociale.

Sans un soutien supplémentaire, le risque est grand de voir certains projets réduits, reportés, voire abandonnés. Il est important de faire en sorte que la Région puisse au minimum ouvrir une piste pour adapter des mécanismes de subvention, que ce soit via l'indexation, une enveloppe complémentaire ou une révision des taux d'intervention. Cela me paraît hyper important.

Ainsi, je vous invite cordialement à travailler avec les communes concernées pour trouver une solution pragmatique, car il y a derrière ces chiffres des jeunes, des clubs et des associations qui n'attendent qu'une chose : que les infrastructures soient terminées pour qu'ils puissent s'entraîner.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « l'état d'avancement du projet de la  
Sapinette comme pôle sportif majeur à Mons »**

**Question orale  
de M. Chris Massaki Mbaki  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « le projet de rénovation du site ADEPS de  
Mons »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle les questions orales à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, de :

- M. Witsel, sur « l'état d'avancement du projet de la Sapinette comme pôle sportif majeur à Mons » ;

- M. Massaki Mbaki, sur « le projet de rénovation du site ADEPS de Mons ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, dans une interview récente, vous avez déclaré que Mons accueillera l'un des pôles sportifs les plus importants de Wallonie, et que la rénovation du centre ADEPS de la Sapinette constituait l'un de vos dossiers prioritaires. Ce projet, lancé lors de la précédente législature, prévoit la modernisation et la construction de nouvelles infrastructures, dont des terrains de tennis, afin d'y faire cohabiter sport de haut niveau et sport amateur. Vous avez également souligné l'importance des synergies avec les équipements déjà présents dans le quartier, comme la piscine Lago ou les nouvelles installations du club de hockey de l'Ascalon.

Quelles sont aujourd'hui les avancées concrètes du dossier – procédures administratives, calendrier des travaux, planification des chantiers ? Quel budget est prévu à ce stade ? Quelles sont les sources de financement déjà sécurisées ? Comment diminuer l'impact des changements de prix dans le bâtiment le long de ce dossier ? Comment entendez-vous garantir que les clubs locaux et les sportifs amateurs bénéficieront pleinement de ce site, aux côtés du sport d'élite ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, la presse a fait écho de votre projet de remise à niveau des infrastructures de la Sapinette à Mons. Grâce à cette intervention, ce site ADEPS se verra modernisé pour permettre un accueil optimal des sportives et sportifs, qu'ils soient professionnels, élites ou amateurs. En effet, ces infrastructures sont vieillissantes et ne permettent plus de développer et entraîner les talents de nos athlètes du mieux possible. La remise à niveau fera donc le plus grand bonheur de toute une communauté de sportifs. De plus, de nombreux clubs locaux utilisent ces infrastructures grâce à des synergies entre le secteur public et les associations privées. Dès lors, les travaux de modernisation bénéficieront également aux adhérentes et adhérents de ces clubs. En somme, ce sont de nombreux sportifs de la région et d'ailleurs qui y gagnent. Cette rénovation, plus que bienvenue, pose ainsi différentes questions.

Madame la Ministre, pouvez-vous développer de manière plus précise ce projet ? Quel est son coût ? Quelles parties du centre sont visées par cette rénovation ? Un calendrier est-il déjà établi ? Bénéficiez-vous d'une liste des synergies qui existent avec les différents clubs locaux quant à l'occupation actuelle et future du site ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Messieurs les Députés, le site ADEPS de la Sapinette bénéficie, dans le cadre de l'appel à candidatures « Pôle sportif d'excellence multidisciplinaire », financé par le Plan de relance de Wallonie, d'un subside à hauteur de 30 283 626 euros – pour la partie Wallonie, donc. Ce subside octroyé à l'Association francophone de tennis – dénommée AFT – porte sur la rénovation des infrastructures de tennis, de gymnastique et d'hébergement, ainsi que sur la création d'une zone de récupération. Il correspond à 75 % de l'investissement et anticipe déjà une potentielle inflation. D'autres aménagements sont prévus pour la partie « Sport pour tous », mais concernent uniquement la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a également la partie Fédération Wallonie-Bruxelles, mais ici, je me contente de parler de l'aspect relatif à la Région wallonne.

En principe, au niveau du timing, la partie « Pôle sportif d'excellence » – je dis bien « en principe », parce qu'un calendrier avait déjà été arrêté, mais il évolue et vous connaissez les lourdeurs administratives – devrait être finalisée pour la fin de l'année 2029, tandis que la partie « Sport pour tous » serait achevée quant à elle en 2032. Comme l'a dit M. Witsel, c'est un dossier qui a été initié sous l'ancienne législature et certains articles disaient déjà que les travaux devaient être finis en 2022-2023, mais cela prend parfois un peu plus de temps.

Ce phasage a été proposé afin de respecter les exigences du Plan de relance et les impératifs budgétaires de la Fédération Wallonie-Bruxelles. L'ensemble du dossier sera concrétisé via un seul marché de conception-réalisation.

Une attention particulière sera apportée à la cohérence du réaménagement global du site et les synergies entre l'ADEPS, les clubs et les fédérations sportives présentent sur le site.

Ce projet n'est pas seulement une rénovation. Il fera de la Sapinette un lieu d'excellence sportive où amateurs et sportifs de haut niveau se côtoieront. Comme l'a dit M. Witsel, il y a vraiment un pôle sportif qui est en train de se développer avec la piscine, avec le club de hockey. On veut que cet aménagement soit consacré aux sports. L'aménagement, jusqu'à présent, a été bien étudié. Il faut continuer ces rénovations pour offrir un cadre de qualité aux amateurs et aux sportifs de haut niveau.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je vous remercie, Madame la Ministre, pour tous ces éléments. C'est en effet assez complet, mais je voudrais attirer votre attention sur la concrétisation rapide dans le temps du projet. Les acteurs sportifs de terrain attendent depuis

déjà un bon moment. Il est essentiel que les annonces de chantiers soient réelles et puissent être visibles.

Vous l'avez dit, un calendrier peut être changé au fur et à mesure que l'on avance sur les dossiers. J'ai aussi entendu que le pôle sportif de haut niveau sera fini en 2029 et le sport pour tous en 2032.

Je ne manquerai pas de revenir et de suivre ce dossier attentivement. Je vous invite à maintenir une concertation régulière avec les acteurs locaux et à assurer la transparence du suivi de ce projet, tant au niveau financier qu'au niveau de la planification.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Merci, Madame la Ministre, pour les différents éléments de réponse. En tant que Montois, on peut clairement se réjouir de voir le projet autour de la Sapinette s'agrandir et se rénover. De manière générale, on a de nombreux sportifs qui n'attendent que de disposer d'infrastructures de qualité. Vous répondez clairement à cette demande. Vous précisez quand même que c'est un projet initié sous l'ancienne législature.

Sachant que je viens de Mons, nous ne sommes pas étonnés et nous ne serons pas déçus d'apprendre qu'il y aura potentiellement d'éventuels retards dans les travaux. Vous connaissez bien notre gare. Malgré tout, c'est une très bonne avancée pour l'ensemble des Montois.

Vous avez expliqué, comme l'a très bien dit aussi M. Witsel, la synergie que l'on retrouve avec Lago, la Sapinette et tout le parcours santé qui permet à tous les sportifs de faire de la course. C'est positif d'offrir un cadre de qualité pour nos sportifs, comme vous le dites. C'est très important. Nous ne manquerons pas de suivre ce dossier attentivement.

**Question orale  
de M. Thierry Witsel  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « les retombées sportives et les inquiétudes  
locales dans l'organisation de la Coupe du  
monde de hockey à Wavre »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « les retombées sportives et les inquiétudes locales dans l'organisation de la Coupe du monde de hockey à Wavre ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, à moins d'un an de la Coupe du monde de hockey, qui se tiendra en août 2026, l'inquiétude grandit à Wavre quant à l'organisation de l'événement et à son impact local. Le nouveau stade est en construction, avec une capacité de 4 000 places fixes. La mise en service est prévue en 2026.

Les riverains craignent déjà des nuisances sonores et des problèmes de mobilité pendant les événements. Les clubs locaux – tennis, padel, pétanque, football – redoutent des perturbations, voire des annulations, faute d'accès garanti à leurs installations. Les commerçants sont préoccupés par les fermetures temporaires et les pertes économiques.

Les professionnels de la santé s'inquiètent, quant à eux, du maintien de l'accès à leurs cabinets, notamment pour les patients les plus vulnérables. Les discussions semblent en cours entre la Ville de Wavre, l'organisateur, Golazo, la *task force* Mobilité et l'Association royale belge de hockey, mais beaucoup d'incertitude persiste.

Avez-vous été saisie des plaintes des riverains, clubs, commerçants et professionnels de la santé concernant les nuisances, la mobilité ou l'accès aux soins ? Quelles garanties pouvez-vous donner pour le maintien des activités des clubs locaux pendant la durée de l'événement ?

Quelles mesures sont prévues pour protéger l'activité économique des commerces du quartier et assurer que les cabinets médicaux restent accessibles pour tous ?

Comment le Gouvernement entend-il concilier sécurité, gestion de l'événement et respect de la vie quotidienne des habitants ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, vous allez être déçu par ma réponse, je le sais déjà. Vous l'indiquez : une *task force* a été mise en place pour l'organisation de cet événement majeur pour notre Région.

Mon administration n'est pas associée à celle-ci, la Wallonie intervenant uniquement en tant que pouvoir subsidiant, pour la construction du stade régional et le soutien à l'événement. Elle ne participe donc pas directement à l'organisation. L'Association royale belge de hockey et Golazo, qui accompagnent l'organisation de cette Coupe du monde, disposent d'une solide expérience dans ce type d'événement.

Je reste convaincue que ces derniers sauront collaborer avec les autorités locales afin de rassurer les

riverains, les clubs et les commerçants et, ainsi, d'assurer le bon déroulement de la Coupe du monde de hockey.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – J'ai même envie de pleurer. Vous ne répondez pas aux questions. J'entends ce que vous me dites. Vous me dites que vous êtes partiellement concernée.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Je donne une subvention pour les infrastructures sportives, mais je n'interviens pas dans l'organisation du projet.

**M. Thierry Witsel (PS).** – J'entends ce que vous me dites. Si la Région n'est pas directement concernée – en tout cas, uniquement concernée par les infrastructures sportives –, la Ville de Wavre a un rôle important dans cette communication à avoir avec l'Association belge de hockey et Golazo, par rapport aux craintes des riverains. La Ville doit être capable d'aider ces commerçants et ces clubs qui sont en difficulté.

**Question orale  
de Mme Özlem Özen  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « la recentralisation de la compétence du  
sport au sein d'une même entité »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Özen à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « la recentralisation de la compétence du sport au sein d'une même entité ».

La parole est à Mme Özen pour poser sa question.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Madame la Ministre, la Déclaration de politique régionale mentionne explicitement que « le Gouvernement se fixe pour objectif, à terme, de recentraliser la compétence du sport au sein d'une même entité, à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Ce choix politique soulève plusieurs interrogations. D'une part, il concerne directement la place et l'avenir d'Infrasports, opérateur essentiel en Wallonie pour le financement et l'accompagnement des infrastructures sportives. D'autre part, il interroge sur l'opportunité d'une telle démarche, tant en termes d'efficacité de gestion que de proximité des politiques publiques à l'égard des acteurs sportifs locaux.

Où en sont vos travaux de suivi par rapport à cet objectif affiché dans la DPR ? Comment envisagez-vous le rôle et l'avenir d'Infrasports dans l'hypothèse d'un transfert de la compétence du sport à la Fédération Wallonie-Bruxelles ? Quelles garanties pouvez-vous donner aux clubs, aux communes et aux fédérations sportives quant à la continuité et la lisibilité des soutiens apportés ?

Enfin, avez-vous déjà estimé quelle majorité parlementaire serait nécessaire pour l'adoption de cette recentralisation, ce transfert de compétence vers la Fédération Wallonie-Bruxelles ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, mon cabinet a tenu, le 8 septembre dernier, une première réunion de travail constructive avec les services du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures et de l'Administration générale du sport.

À cette occasion, il a été rappelé ma feuille de route, que je poursuis en parfaite cohérence avec la Déclaration de politique régionale et la Déclaration de politique communautaire, lesquelles prévoient toutes deux la recentralisation de la compétence du sport au sein d'une seule et même entité, à savoir la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Les deux administrations concernées ont reconnu le bon sens qui sous-tend cette démarche de transfert de compétence. Dans un climat d'écoute, cette réunion a permis de mettre à plat les éventuelles inquiétudes de part et d'autre.

Cette première rencontre a été très positive et a permis de poser les jalons d'un travail structuré. Il a ainsi été demandé aux deux administrations de réfléchir conjointement à l'élaboration d'une méthodologie spécifique pour mener à bien ce projet.

Une nouvelle réunion de travail avec les deux administrations est d'ores et déjà programmée afin de poursuivre cette dynamique.

Sur le plan institutionnel, je rappelle qu'un tel transfert de compétence nécessitera un accord avec la COCOF et la Wallonie, ainsi qu'une majorité des deux tiers du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Je suis convaincue que cette recentralisation, guidée par le bon sens et portée par une volonté de mutualisation des moyens et des expertises, permettra de renforcer l'efficacité et la cohérence de notre politique sportive.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – Merci à Mme la Ministre pour sa réponse. Je retiens qu’il y a l’annonce d’une grande réforme dans la DPR, avec un transfert de la compétence du sport vers la Fédération Wallonie-Bruxelles, mais on n’a toujours ni calendrier, ni scénario, ni aucune garantie pour les acteurs sportifs.

Sur le terrain, les clubs, les communes, les fédérations vont dépendre de toute cette réorganisation. Il y a des incertitudes, et Infrasports en particulier. C’est un outil précieux pour les infrastructures sportives en Wallonie. Son avenir mérite des réponses beaucoup plus stables, ou du moins un scénario avec des certitudes qu’il faudrait clarifier assez rapidement.

Vous nous avez dit avoir eu une première réunion. Il y en a une deuxième, mais quand ? Vous avez dit qu’il faut une majorité spéciale des deux tiers. Vous devez avoir et convaincre une majorité importante de parlementaires, dont ceux de l’opposition. J’attends de vous des arguments convaincants.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – J’imagine que vous avez voulu dire « les fonctionnaires et les acteurs sportifs ». Ce sont deux choses totalement différentes. Les acteurs sportifs, qu’ils soient pouvoirs locaux ou clubs, sont très demandeurs de ce rapprochement. Aujourd’hui, ils ne savent jamais à quelle porte ils doivent frapper.

Je vais vous donner un exemple très concret. Les infrastructures sportives, c’est une chose. Puis, si vous voulez une reconnaissance de votre infrastructure comme centre local, vous devez recommencer tout le dossier pour la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il y a donc une grande attente des acteurs de terrain pour qu’il y ait ce rapprochement.

Je comprends qu’il y ait des inquiétudes du côté des fonctionnaires – mais c’est différent – par rapport à ce transfert de compétence. Le travail vient d’être initié, cela ne se fera pas du jour au lendemain. Cependant, au niveau des acteurs de terrain, il faut vraiment faire la différence : il y a une grande attente.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Özen.

**Mme Özlem Özen (PS).** – J’entends bien, mais nous avons aussi des retours de terrain avec des inquiétudes. Ce que nous voulons, c’est un scénario clair avec vos objectifs, votre timing et la manière dont vous allez nous rendre des comptes. Oui, il y a les acteurs de terrain, il y a l’administration, puis il y a les parlementaires. On est en droit de voir exactement où va mener cette réforme, parce que, comme vous l’avez dit, c’est une réforme importante.

**Question orale**  
**de M. Chris Massaki Mbaki**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « l’Ascalon Hockey Club de Mons »**

**Mme la Présidente.** – L’ordre du jour appelle la question orale de M. Massaki Mbaki à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l’Ascalon Hockey Club de Mons ».

La parole est à M. Massaki Mbaki pour poser sa question.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Madame la Ministre, cette question est liée à ma première question, étant donné que le site de l’Ascalon fait partie du projet avec la Sapinette, quand on parlait de pôle.

L’Ascalon, qui est le club de Mons, a inauguré il y a peu son tout nouveau terrain synthétique, et s’apprête à ouvrir son club-house dans les prochains mois. Après huit années de travail acharné, ce projet, subsidié à 65 % par Infrasports, représente une véritable fierté pour Mons et pour le grand club de hockey du Hainaut. Avec 460 membres, 29 équipes de jeunes, plusieurs équipes seniors et un réel potentiel de développement vers les championnats nationaux, l’Ascalon est un moteur pour le sport montois et un véritable outil de rayonnement. Le nouveau complexe, comprenant terrain synthétique, vestiaires et buvette, doit permettre à l’ensemble des activités de se centraliser sur un seul site, à la Sapinette.

Pourtant, un problème majeur empêche aujourd’hui une exploitation optimale de l’infrastructure : le parking attenant au terrain, flambant neuf, est occupé par des caravanes de Gens du voyage. Concrètement, cela prive les hockeyeurs et leurs familles d’un espace de stationnement indispensable, surtout les week-ends où plusieurs centaines de personnes fréquentent le site.

Faute de pouvoir utiliser ce parking, les automobilistes se garent n’importe où : sur la darse le long du Grand Large, sur le parking de l’ancien bâtiment Gobert ou encore sur celui de la piscine Lago déjà saturé. Cela génère des problèmes de circulation, de l’insécurité et l’anarchie, alors même que nous disposons d’un équipement neuf qui devrait au contraire être synonyme d’efficacité. Par ailleurs, les riverains se plaignent également de ces nuisances.

Il est inacceptable que des subsides d’Infrasports, destinés à doter Mons d’outils sportifs dignes de ce nom, servent indirectement au confort de quelques caravanes. Nous avons un club dynamique, porté par des bénévoles et de jeunes passionnés, soutenu activement par la Région et il serait incompréhensible de brider son essor pour une dizaine de véhicules.

La Ville de Mons ne risque-t-elle pas de perdre une partie des subsides liés à Infrasports qui imposent que les infrastructures financées soient pleinement accessibles à leur public cible ? Comment s'assurer de la pleine et entière mise à disposition des infrastructures subsidiées par Infrasports ? Des démarches existent-elles à cette fin ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, je souhaite tout d'abord rappeler que le financement octroyé par Infrasports dans le cadre du dossier concerne exclusivement les travaux repris dans le projet subsidié et n'inclut que quelques emplacements PMR situés à proximité immédiate du club-house. La question la plus large du stationnement n'entre pas dans le champ d'intervention de Infrasports et relève, en amont, de l'instruction du permis d'urbanisme délivré pour le projet.

Dans ce cadre, il avait été convenu que le club puisse disposer d'un accord avec la Ville de Mons pour occuper une parcelle contiguë au terrain de l'Ascalon.

J'ai bien pris note qu'en pratique, depuis quelques semaines, le club ne dispose plus d'un accès à cette parcelle et doit recourir à des stationnements plus éloignés et moins sécurisés. Je comprends également parfaitement les difficultés que cela engendre pour les usagers, particulièrement lors de grands événements sportifs. Toutefois, je tiens à souligner que ces difficultés relèvent de la gestion des accords entre le club et la Ville de Mons. Il ne m'appartient donc pas de m'immiscer dans ce type de négociations. Je compte sur vous pour poser une question au prochain conseil communal.

Il apparaît néanmoins que des pistes sont actuellement à l'étude, notamment la possibilité de diviser la parcelle contiguë afin de permettre au club de disposer d'un espace d'environ 150 places, tout en maintenant une partie disponible pour la Ville de Mons. Je ne peux qu'encourager les parties à poursuivre leurs échanges afin de parvenir à un accord rapide, dans l'intérêt de la sécurité et du bon accueil des usagers.

Enfin, s'agissant du subside Infrasports, je rappelle que celui-ci est attribué à l'ASBL porteuse du projet et qu'il est destiné à couvrir les travaux inscrits dans le dossier accepté. Ceux-ci étant en cours de réalisation, une liquidation complète des subsides pourra intervenir dès réception des travaux conformément aux procédures habituelles.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Massaki Mbaki.

**M. Chris Massaki Mbaki (MR).** – Merci beaucoup, Madame la Ministre. Nous avons agi de manière proactive étant donné que nous avons déjà interpellé le Conseil communal de Mons. Le bourgmestre nous a clairement indiqué qu'il ne souhaitait pas développer un nouveau parking pour les jeunes sportifs d'Ascalon étant donné que, pour lui, il est préférable qu'ils aillent directement le long du Grand Large pour pouvoir se garer et marcher jusqu'au club.

Il nous a indiqué qu'il s'agissait plus ou moins de 150 mètres, qu'il les avait lui-même faits et que, pour lui, en tant que sportif, c'était tout à fait normal de faire 150 à 200 mètres pour se rendre à son club de sport. Maintenant, j'ai quand même pointé le problème de sécurité pour les enfants en bas âge, étant donné aussi que l'on approche de l'hiver et que l'on va facilement se retrouver dans l'obscurité.

Cela reste un problème qui pourrait générer d'éventuels accidents – j'espère que ce ne sera pas le cas. J'espère quand même que la vision de la Ville de Mons se reverra beaucoup plus sécurisante, notamment au niveau de la signalisation. En tout cas, je vous remercie pour vos éléments de réponse et je me réjouis également de pouvoir profiter des infrastructures d'Ascalon.

**Question orale  
de Mme Éliane Tillieux  
à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la  
Fonction publique, de la Simplification  
administrative et des Infrastructures sportives,  
sur « l'impossibilité de mettre en œuvre  
l'obligation légale des cours de natation en  
raison du manque d'accessibilité aux  
infrastructures »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Tillieux à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « l'impossibilité de mettre en œuvre l'obligation légale des cours de natation en raison du manque d'accessibilité aux infrastructures ».

La parole est à Mme Tillieux pour poser sa question.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – Madame la Ministre, des données récentes confirment un recul préoccupant des infrastructures aquatiques en Wallonie. Sur les 146 bassins recensés, seuls 82 sont encore accessibles au public aujourd'hui. Faute de rénovations ou de nouvelles constructions, plusieurs communes ont dû fermer leurs piscines vieillissantes, aggravant une pénurie qui touche directement plus de 530 000 élèves soumis à l'obligation de natation. De plus en plus d'écoles renoncent à ce cours, alors qu'il s'agit d'un

enjeu de sécurité publique. Je tiens à rappeler qu'il y a environ 70 noyades chaque année en Belgique.

À cette pénurie s'ajoutent de fortes inégalités sociales qui viennent accentuer le décrochage : le coût du transport scolaire ; la hausse du prix d'entrée des piscines qui est passée de 1 à 5 euros en l'espace de 15 ans ; l'impossibilité pour les familles précarisées d'assumer des cours privés de natation.

Les fédérations sportives alertent sur les risques sanitaires et sécuritaires, tandis que les communes dénoncent une charge financière insoutenable.

Si la réforme récente de l'horaire sportif, qui oblige une troisième heure de sport en cinquième et sixième primaire, constitue une avancée et si le plan Piscines en Wallonie a permis de rénover certaines infrastructures publiques grâce à des subsides publics, il n'y a pas de nouvelles perspectives de constructions pour répondre à ce manque structurel de bassins de natation.

Pouvez-vous dresser un état des lieux de la situation sur le manque de piscines accessibles ?

Avez-vous eu des contacts avec les écoles, les acteurs associatifs, les acteurs syndicaux ou les fédérations sportives à ce sujet ? Si oui, lesquelles ?

Quelle est votre position quant au financement des infrastructures ? Selon vous, que faut-il mettre en place urgemment et selon quelles sources de financement pour garantir à chaque citoyen l'apprentissage de la natation ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant**, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Madame la Députée, comme j'ai déjà eu l'occasion de le rappeler au sein de cette Commission, je suis pleinement consciente de la difficulté que représente, pour de nombreuses écoles, le manque d'accessibilité aux bassins de natation.

Je tiens à préciser que, en dehors du plan Piscines, d'autres dossiers relatifs à des bassins de natation ont été introduits dans le cadre de divers appels à projets initiés lors de la précédente législature.

Actuellement, Infraspports dispose d'un budget annuel d'un peu plus de 26 millions d'euros pour soutenir, via les crédits classiques, la construction ou la rénovation de telles infrastructures. Ce budget de 26 millions d'euros est donc dédié à l'ensemble des infrastructures sportives.

Depuis 2024, des incitants spécifiques complètent le décret du 3 décembre 2020 afin d'encourager les projets supracommunaux. Ces dispositifs visent à mutualiser les coûts d'investissement et d'exploitation entre plusieurs

pouvoirs locaux, ce qui constitue une condition indispensable pour renforcer l'offre en bassins de natation.

Compte tenu du contexte budgétaire actuel, la Région, seule, ne pourra répondre à tous les besoins. Il est ainsi essentiel que les pouvoirs locaux et les acteurs privés s'engagent également dans cette dynamique. Je les encourage vivement à développer des synergies et à envisager des partenariats public-privé. Le Lago à Mons, que j'ai visité il y a 15 jours, en est un bon exemple. La collaboration avec la Ville de Mons se passe très bien et je pense que c'est le genre de modèle que l'on doit suivre.

Pour votre parfaite information, une nouvelle étude menée en 2024 par l'administration avec le soutien de l'Association interfédérale du sport francophone auprès des fédérations sportives reconnues par l'ADEPS a confirmé que les carences les plus marquées sont situées à Charleroi et à Namur, et que l'on constate des déficits à Tournai-Ath, La Louvière-Soignies, Wavre-Jodoigne, Chimay-Philippeville-Couvin et Malmédy-Saint-Vith.

Sachez que je reste déterminée à poursuivre, avec l'ensemble des partenaires concernés, la recherche de solutions concrètes pour améliorer l'accessibilité aux bassins de natation et permettre ainsi à chaque élève de bénéficier effectivement de cours de natation.

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme Tillieux.

**Mme Éliane Tillieux (PS).** – J'avais interrogé votre collègue en charge de l'Enseignement sur le même sujet, puisqu'elle vit aussi la réalité d'un cours qui ne peut pas être donné. Elle a pris le temps de me rappeler des chiffres qui dataient de 2016 et je lui avais conseillé de les mettre à jour. Je suis donc heureuse que vous me donniez des chiffres beaucoup plus récents obtenus auprès des fédérations sportives.

Votre collègue avait reconnu des constats préoccupants : le manque de place dans les piscines et l'absence de piscines à proximité des écoles – parce que ce n'est pas tout qu'il y en ait, il faut encore qu'elles soient accessibles – tout en rappelant qu'il s'agissait de vos compétences et de celles du ministre Desquesnes.

C'est variable d'un territoire à l'autre, vous l'avez indiqué. Il est intéressant de mieux cerner les besoins localement et dans notre Région. Pour beaucoup d'enfants, l'école n'est pas le seul canal pour apprendre à nager, mais il y a un aspect tout à fait sécuritaire parce que, au-delà d'apprendre à bien nager – pour le volet « sport » –, il y a aussi une urgence d'apprendre à avoir les réflexes pour toute étendue d'eau.

Aujourd'hui, on constate ce décalage de terrain entre les obligations que l'on fait porter sur le dos des écoles et l'apprentissage de la natation en classe et puis, par ailleurs, la disponibilité des infrastructures. J'entends vos recettes avec les partenariats public-privé. Je pense

aussi qu'il faut être créatifs pour donner l'opportunité à toutes nos jeunes générations d'apprendre comme nous avons pu le faire. Je crois que l'on avait antérieurement beaucoup plus d'opportunités.

Il faudrait sans doute réfléchir à la mise en place de moyens financiers pour soutenir d'éventuels partenariats public-privé. Il ne faudrait pas que le privé se retrouve seul ; que le public soutienne encore m'apparaît très important. Je vous fais confiance.

**Question orale**  
**de M. Thierry Witsel**  
**à Mme Jacqueline Galant, Ministre de la**  
**Fonction publique, de la Simplification**  
**administrative et des Infrastructures sportives,**  
**sur « le projet immobilier d'envergure du stade**  
**Tondreau à Mons »**

**Mme la Présidente.** – L'ordre du jour appelle la question orale de M. Witsel à Mme Galant, Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives, sur « le projet immobilier d'envergure du stade Tondreau à Mons ».

La parole est à M. Witsel pour poser sa question.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Madame la Ministre, la presse régionale a récemment fait état de l'avancement du dossier de réhabilitation du stade Tondreau à Mons. Après avoir remporté le marché en mai 2024, la société Lixon a revu ses plans afin de mieux répondre aux attentes exprimées par les supporters du RAEC Mons, notamment pour renforcer l'identité football du futur stade.

De nouveaux plans devraient être déposés à la Région wallonne dans les prochaines semaines, relançant ainsi la procédure d'enquête publique et de permis.

Le projet est ambitieux, il ne se limite pas à la rénovation des tribunes, mais intègre également la construction de kots, d'appartements, d'une clinique du sport et de cellules commerciales. Selon l'échevin de l'urbanisme, cette formule, en partenariat public-privé, permettrait de financer les tribunes via la rentabilisation des espaces résidentiels et commerciaux.

Vous évoquez des collaborations et des synergies autour de ce projet, qu'entendez-vous précisément par là ? Avec quels partenaires et sur quelles bases concrètes ?

Le modèle présenté est ambitieux puisqu'il combine infrastructures sportives, kots, appartements, clinique du sport et cellules commerciales via un partenariat public-privé censé rentabiliser les tribunes. Comment votre

administration suit-elle ce montage complexe qui mêle sport, immobilier et commerce ?

En termes de calendrier et de procédures, quelles sont les prochaines étapes régionales ? Surtout, dans quels délais réels les supporters et citoyens montois peuvent-ils espérer voir ce chantier démarrer ?

Enfin, vous avez annoncé que des plages horaires seraient mises à disposition de l'ADEPS. Pouvez-vous préciser combien, concrètement, et à quelles conditions, afin que ce stade profite aussi aux sportifs amateurs et pas uniquement aux résidents ?

Plus largement, pensez-vous que ce modèle de financement mixte, où le privé finance les tribunes via les projets résidentiels et commerciaux, puisse être transposé à d'autres infrastructures sportives en Wallonie ?

**Mme la Présidente.** – La parole est à Mme la Ministre Galant.

**Mme Jacqueline Galant,** Ministre de la Fonction publique, de la Simplification administrative et des Infrastructures sportives. – Monsieur le Député, vous lisez mes interviews, mais je pense que vous n'avez pas tout compris dans le dossier du stade Tondreau, parce que je n'ai pas du tout évoqué le stade Tondreau, vu qu'il s'agit d'un projet purement immobilier réalisé par une société privée suite à un appel d'offres de la Ville de Mons.

Il n'y a dès lors aucun dossier introduit auprès de mon administration par rapport à des infrastructures sportives. C'est une initiative purement privée, en relation avec l'administration communale de Mons.

Je suis pour les synergies et favoriser les collaborations entre plusieurs clubs, la mise à disposition, la mutualisation des infrastructures. Cependant, dans ce cas-ci, il ne s'agit nullement d'un projet sportif, mais d'un projet immobilier déposé par une société privée.

**Mme la Présidente.** – La parole est à M. Witsel.

**M. Thierry Witsel (PS).** – Je remercie Mme la Ministre pour cette clarification. Effectivement, je lis bien vos interviews et je comprends entre les lignes tout ce qui peut se passer dans vos interviews.

Je vous remercie, en tout cas, pour ces éléments de retour et ne manquerai pas de revenir vers vous, si votre administration prenait, le cas échéant, part dans les futures collaborations ou synergies qu'il peut y avoir par rapport à ce stade.